



ZUG DAY 2025

CHARTE POUR LES AVENTURIER·ÈRE·S

Composition des équipes

Art. 1 - L'équipe doit être inscrite au complet 48 heures avant le début de la course. En cas d'imprévu majeur survenu après le 28 août, il est possible de changer les aventurier·ère·s jusqu'au début de la course.

Art. 2 - Particularité en fonction du type de course :

Art. 2a - Course Ultimate : Les équipes sont composées exactement de 4 aventurier·ère·s. L'équipe au complet doit être présente sur les photographies.

Art. 2b - Course Adventure : Les équipes sont composées d'au moins 3 aventurier·ère·s. La composition de l'équipe peut évoluer au cours de la course, toutefois au minimum 3 mêmes aventurier·ère·s doivent être présents sur toutes les photographies.

Art. 3 - Chaque équipe doit être composée d'au moins un·e personne majeure

Pendant la course

Art. 4 - Pour se déplacer, les équipes doivent utiliser uniquement les transports publics et la mobilité douce. Tous les frais de la journée (transports, locations,...) sont à la charge des aventurier·ère·s.

Art. 5 - Les équipes s'engagent à respecter les règles de sécurité des compagnies de transport public et les consignes des organisateur·ice·s.

Art. 6 - Les équipes s'engagent à respecter l'environnement et les lieux visités et à ne laisser aucun déchet derrière elles.

Comptage des points

Art. 7 - Les photographies et vidéos doivent correspondre exactement aux critères demandés sur la fiche de quête, sinon les points ne seront pas comptés.

Art. 8 - Les photographies, ainsi que la fiche des quêtes doivent être prises et rendues dans les délais impartis sur la fiche de quête.

Art. 9 - En cas d'égalité de points, l'équipe arrivée en premier sera avantagée.

Art. 10 - L'équipe d'organisation joue le rôle d'arbitre et ses décisions ne peuvent pas être contestées.

En tout temps

Art. 11 - L'organisation ne prend aucune responsabilité en cas d'incident ou d'accident et ne peut être tenue responsable des actes, paroles ou gestes des aventurier·ère·s. En cas d'abus avéré, elle se chargera toutefois d'exclure les personnes concerné.e.s.

Art. 12 - Les aventurier·ère·s doivent faire preuve de fair-play et de respect envers les autres équipes, les organisateur·ice·s et le public en tout temps (avant, pendant et après la course) et y compris sur les plateformes numériques.

Règles d'Utilisation des Données

Art. 13 - Nous collectons et prenons des photos et des vidéos durant l'événement qui pourront être utilisées dans notre communication. Les photos et vidéos transmises par les équipes durant l'événement sont également collectées et pourront aussi être utilisées à des fins de communication.

Art. 14 - Les données personnelles transmises ne sont ni vendues ni échangées. En cas de non-respect de ces règles, les équipes peuvent être désavantagées voire exclues de l'événement.

En participant à l'événement, les aventurier·ère·s acceptent les règles énoncées cidessus et s'engagent à les respecter.